

# Avis aux étudiants du Master 2

## (Ouverture de la 1<sup>ère</sup> session des soutenances)

- La date limite de dépôt des mémoires des PFEs-Master2 est le **14/06/2022**.
- Les étudiants doivent déposer auprès du **service de scolarité** deux exemplaires du **manuscrit du mémoire** (un pour le président et un pour l'examineur) ainsi que **l'autorisation de soutenances** signée par l'encadreur.
- Les étudiants peuvent remettre directement un **troisième exemplaire** du mémoire à leurs **encadreurs**.
- Les soutenances auront lieu dans la période du dimanche **19/06/2022** au mercredi **22/06/2022**.
- La date d'une soutenance peut être avancée suite à la demande de l'encadreur.
- Après les soutenances, les étudiants doivent déposer au niveau de la bibliothèque un **4<sup>ème</sup> exemplaire** corrigé (selon les recommandations des jurys)+ un CD contenant le mémoire (en version PDF) et l'implémentation de l'application réalisée.
- La délibération de la 1<sup>ère</sup> session aura lieu le jeudi **23/06/2022**.